

Pour plus d'informations
sur le métier d'assistant familial :

graf.def@finistere.fr

 N°Vert 0 800 849 272

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

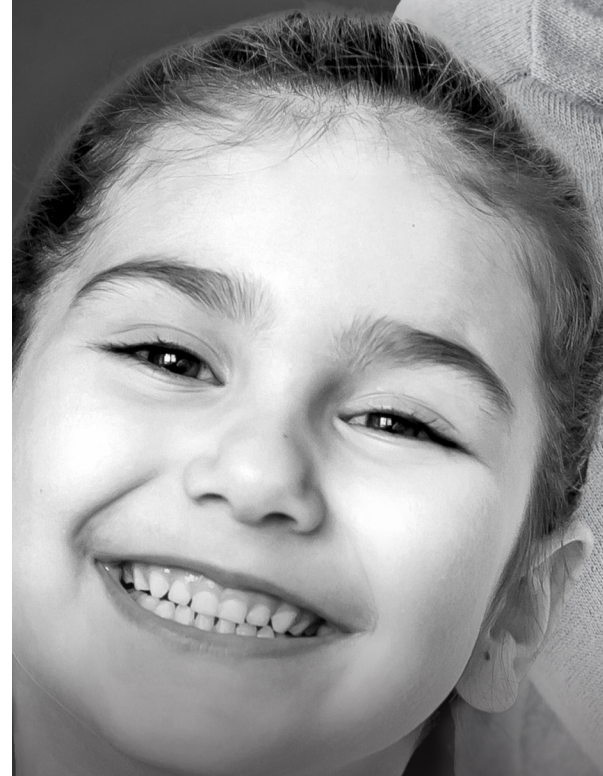


Finistère
Penn-ar-Bed

www.finistere.fr



**ASSISTANT
FAMILIAL,
pourquoi
pas vous ?**



Protection de l'enfance

**LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
RECRUTE**



Finistère
Penn-ar-Bed





ASSISTANT FAMILIAL, pourquoi pas vous ?

L'assistant familial accueille à son domicile, des enfants qui ne peuvent pas rester vivre dans leur propre famille. Son rôle est de donner à chaque enfant accueilli des conditions de vie chaleureuse, prendre en compte ses besoins physiques, affectifs, éducatifs, relationnels. L'assistant familial travaille en équipe, il aide l'enfant ou l'adolescent à grandir, à retrouver un équilibre et à prendre son autonomie.



UNE VÉRITABLE PROFESSION

qui répond à un cadre juridique. L'assistant familial est salarié du Département en CDI. Sa rémunération varie selon le nombre d'enfants accueillis à laquelle s'ajoutent des indemnités d'entretien, de déplacements et des allocations pour les frais de vie quotidienne de l'enfant.

	RÉMUNÉRATION NET*	RÉMUNÉRATION BRUT*
1 ENFANT ACCUEILLI	1 271,61 €	1 582,48 €
2 ENFANTS ACCUEILLIS	1 937,07 €	2 410,40 €
3 ENFANTS ACCUEILLIS	2 602,53 €	3 238,32 €

* Hors indemnités et allocations pour enfants

UNE ACTIVITÉ EXERCÉE À DOMICILE

qui permet de concilier vie personnelle et professionnelle.

UN MÉTIER qui ne demande PAS DE QUALIFICATION PARTICULIÈRE pour démarrer mais des qualités personnelles :

le souhait de prendre en charge un enfant et de l'aider à s'épanouir. La tolérance, l'écoute. Des capacités d'observation et d'analyse, le goût du travail en équipe.

DES FORMATIONS QUALIFIANTES

Des formations obligatoires sont organisées. 60 heures : dès le recrutement et avant le premier accueil. 240 heures de formation diplômante en cours d'emploi. Des formations continues sont proposées tout au long de la carrière.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

exercé avec tous les professionnels de l'aide sociale à l'enfance, avec le soutien et l'accompagnement du Service gestion et ressources des assistants familiaux.

Les étapes pour devenir ASSISTANT FAMILIAL

1 J'ASSISTE À LA RÉUNION D'INFORMATION SUR LE MÉTIER

Ce temps facultatif mais recommandé permet d'échanger avec des assistants familiaux, de poser toutes les questions utiles pour confirmer son projet professionnel.

2 JE FAIS UNE DEMANDE D'AGRÈMENT

Télécharger le document cerfa disponible sur finistere.fr / rubrique enfance famille/ devenir assistant familial puis le retourner rempli à l'adresse ci-contre. Après évaluation par les services du département, l'agrément délivré fixe le nombre d'enfants accueillis (3 maximum) selon les conditions d'accueil et le souhait du candidat. La procédure d'agrément se déroule dans un délai de 4 mois maximum.

3 JE CANDIDATE POUR UN POSTE D'ASSISTANT FAMILIAL

Après l'obtention de l'agrément, valable 5 ans, l'assistant familial peut adresser sa candidature au Conseil départemental (adresse ci-contre). Une procédure de recrutement est ensuite engagée pendant laquelle un professionnel du Conseil départemental rencontre l'ensemble de la famille à domicile, puis le candidat seul. Cette procédure de recrutement dure environ 2 à 3 mois.

4 MA CANDIDATURE EST RETENUE

Un stage de 60 heures est obligatoire avant d'effectuer le premier accueil d'enfant. Le contrat de travail à durée indéterminée débute le 1^{er} jour de stage.

Plus d'INFOS

Pour faire une demande d'AGRÈMENT D'ASSISTANT FAMILIAL :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

Direction enfance famille
Service accueil du jeune enfant

32 boulevard Duplex
CS 29 029
29196 Quimper CEDEX
Tél. 02 98 76 20 20

Pour faire une demande de RECRUTEMENT EN TANT QU'ASSISTANT FAMILIAL

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

Service Gestion Ressources des Assistants Familiaux SGRAF

32 boulevard Duplex
CS 29 029
29196 Quimper CEDEX
Tél. 02 98 76 60 33
Mail : graf.def@finistere.fr

